

CABINET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

DECISION

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES EAUX
FORÊTS CHASSES PÊCHES ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° 0025/MEFCPET/CAB/SG/DSAF/SPT.

- (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;
(/U la Convention Collective des Agents Décisionnaires
du 17 Décembre 1959 ;
(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2001, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination ou
confirmation des Membres du Gouvernement ;
(/U le Décret n° 02.025 du 23 Janvier 2002, portant Organisation
et Fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses,
Pêches de l'Environnement et du Tourisme et fixant les
Attributions du Ministre ;
(/U la Décision n° 049/MEFCPET/CAB/SG/DSAF/SPT du 4 Novembre 1999
mettant l'intéressé à la retraite.
(/U la demande de l'intéressé en date du 12 Septembre 2000.

DECIDE

Article 1er. - Une indemnité compensatrice de congé non pris de 48 jours
(dont 36 + 12 jours de bonification d'ancienneté) pour la période de
travail allant du 1er Janvier 1997 au 1er Janvier 1999, est accordée à
Monsieur WANDOLO Jérôme, Ouvrier Qualifié de 6ème Catégorie, 13ème Echelon
en service au Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environne-
ment et du Tourisme à Bangui.

Article 2.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée
partout où besoin sera. /-

FAIT A BANGUI, LE 12 JUIL 2002

AMPLIATIONS :

- MEFCPET/CAB..... 1
- SG..... 1
- DTPS..... 1
- DCF..... 1
- DSAF/SPT..... 2
- INTERESSE..... 1
- CHRONO..... 1



- Jean-Michel MANDABA.-